

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusé :

Jean-Michel MONNEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON

I - Adoption du compte-rendu de la séance du 17 avril 2023 :

Point VIII :

Mention complémentaire ajoutée concernant le tableau des subventions aux associations : « retrait du vote car membre de l'association »

Pour le vote de la subvention à Plain d'liens, Olivier Bertrand n'a pas participé au vote.

Tenant compte de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - CA2B : adhésion à la consultation pour le groupement de commandes :

Le marché de groupement de commandes « **vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques** » entre l'Agglo2B et la commune se termine au 31 décembre 2023. Pour la période 2020 – 2023, la commune adhère à 3 lots (Lot 1- Vérifications périodiques des installations techniques ; Lot 2 - Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage ; Lot 4 - Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs).

Le Conseil doit se prononcer pour adhérer, ou non, au nouveau marché qui commencera au 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Mme le Maire propose :

Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques

Poste 1 : Installations électriques, éclairages de sécurité et alarmes incendie «simple» (type 2b, 3, 4)

Poste 2 : Installations de chauffage et installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés

Poste 3 : Système de Sécurité Incendie de catégorie A et B et installations de désenfumage mécaniques associées (vérification triennale)

Poste 5 : Appareils de levage, appareils de manutention, machines, équipements scéniques et EPI

Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage-

Poste 1 : Extincteurs

Poste 3 : Installations de désenfumage

Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs

Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour que la commune adhère au futur marché, selon les lots et postes cités ci-dessus.

III – Taxe Foncière Bâtie : exonération totale ou partielle :

Pour faire suite à la demande d'un habitant qui souhaitait bénéficier d'une exonération totale ou partielle de la Taxe Foncière Bâtie suite à des travaux de rénovation énergétique à son domicile, et compte tenu des différentes aides accessibles aux propriétaires qui s'orientent vers ce type de travaux, Mme le Maire propose de ne pas suivre cette demande.

Les recettes fiscales et les dotations sont les principales ressources communales pour permettre le développement de la commune, l'entretien général des biens communaux, et le maintien des services.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Mme le Maire.

INFO : Le Conseil rappelle aux habitants qu'ils peuvent s'adresser à l'Agglo 2B – Espace Info Énergie pour connaître les dispositifs d'aides.

IV – Dossier "Aménagement du bâtiment salle socio/cantine/mairie" - Accompagnement avec le Cabinet d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 79) :

Un temps de réflexion a eu lieu concernant la rénovation du bâtiment, avec les conseillers et les employés municipaux. 2 visites ont été organisées : La Broglienne à Breuil Chaussée et l'Andrésienne à St André sur Sèvre. Plusieurs plans sont présentés prenant en compte les besoins recensés et les remarques signalées.

Mme le Maire propose de programmer un rendez-vous avec le CAUE 79 pour leur présenter le bâtiment actuel, les différentes contraintes et les besoins.

La commission Patrimoine Bâti se réunira prochainement pour écrire notre demande à partir de nos réflexions.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour poursuivre ce projet avec le CAUE 79.

V – Achat de terrain pour la défense incendie : prix du m² :

Pour avancer sur ce dossier, le Conseil doit se prononcer sur le prix d'achat des terrains à acquérir pour l'installation des citernes.

Mme le Maire propose le montant pratiqué ces dernières années pour des achats de terres agricoles, à savoir 2€ / m².

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour fixer le prix d'achat à 2 € / m².

VI – Déclassement de la parcelle située à l'entrée de La Noue :

Par délibération en date du 3 octobre 2022, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Noue, situé entre la départementale D748 et le lieu-dit le Petit Doué, en vue de sa cession à Madame MACEDO ;

L'enquête publique s'est déroulée du 16 au 25 novembre 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- ☐ de désaffecter le chemin rural dit de La Noue, d'une contenance de 27 m² en vue de sa cession ;
- ☐ de fixer le prix de vente dudit chemin à 1€ pour la parcelle ;
- ☐ de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- ☐ d'autoriser Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents.

VII – Perspective de gérance pour l'épicerie : texte de l'annonce - montant du loyer :

Mme le Maire et Dominique Mallaisé ont rencontré la CCI. Ils ont rédigé ensemble une annonce pour la gérance de l'épicerie. Celle-ci est lue et est en partie modifiée avant sa diffusion.

Le montant du loyer (bail commercial et logement) est fixé à 500 € pour l'ensemble du bâtiment. Il est divisible : 260 € pour le local commercial et 240 € pour le logement (à débattre).

Le coût de la diffusion demandé par la CCI est de 180,00 € HT (RDV conseil, aide à la rédaction, diffusion de l'annonce pendant un an sur leur site et ceux des partenaires, suivi des demandes de mise en relation).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la diffusion cette annonce avec les services de la CCI.

Le contrat PEC de Dominique DELEGLISE arrive à échéance le 30 juin 2023. Un contrat à durée déterminée de 6 mois lui sera proposé dans l'attente des retours suite à la diffusion de l'offre pour la gérance de l'épicerie.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour ce contrat à durée déterminée (6 mois).

VIII – Travaux à l'épicerie : demande de subvention ANCT / devis Algeco :

Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé (Fonds National pour la cohésion des territoires en milieu rural). Le montant des travaux prévus dans ce dossier s'élève à 52 031,06 € HT, comprenant :

Clochard Dolor – 22 679,20 € HT (sol, plâtrerie, peinture),

Clochard Dolor – 11 834,66€ HT (plafonds)

Huard Boch – 12 711,00 € HT (électricité),

Huard Boch – 4 806,20 € HT (climatisation).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ces 4 devis.

Une commission de l'ANCT se réunira à l'automne pour étudier notre dossier.

Pendant la durée des travaux, quatre modules seront nécessaires pour que le service Epicerie ne soit pas interrompu. Ils seront installés près de la mairie.

Deux devis ont été reçus :

Algéco pour un montant de 13 103,84 € HT,

Cognaud pour un montant de 21 968,00 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le devis d'Algéco.

IX – Bar / Restaurant : jugement du juge de l'expropriation :

Le rapport du juge est arrivé le 26 avril 2023. Il fixe la valeur du bien, pour lequel nous avons formulé un droit de préemption, à 25 000,00 €, bien au-delà des 10 000,00 € proposés par la commune. La municipalité est en droit de renoncer à la préemption du bien avant le 15 juillet.

Après discussion et avant de se prononcer, le conseil propose de rencontrer un professionnel pour expertiser le montant des travaux à prévoir.

X – Vote du taux des promotions internes :

3 agents communaux sont promouvables à des grades supérieurs. Le conseil doit se prononcer sur les pourcentages de promotion dans chacun des grades les concernant. Comme nous n'avons qu'un seul agent par grade, 2 propositions sont possibles : 0% ou 100%.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour fixer le pourcentage d'agents promouvables à 100% pour chaque grade.

XI – Budget principal : DM opération 71 "achat de matériel" :

Une décision modificative est nécessaire pour augmenter le montant prévu à l'opération 71 – Achat de matériels, montant qui était de 2 000 €.

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Imputation	Ouverture	Réduction
D I 21 215384 – opération 35		4 000
D I 21 2184 – opération 71	4 000	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative.

XII – Questions diverses :

1/ Devis de comptage aux entrées de bourg

Les communes sollicitées ne peuvent pas prêter ou louer leur matériel car il est constamment en place, ou elles ne possèdent pas ce type de matériel. Deux devis sont présentés.

Elan Cité (achat du matériel) 840 € HT

Sterela (location du matériel) 1 250 € HT

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour l'achat de ce matériel de comptage auprès l'Elan Cité.

2/ Marquage dans la salle des sports

Les 2 offres sont présentées au conseil. AB Services est retenu pour le marquage des jeux suivants :
1 jeu de Hand ball et 4 jeux de Badminton en respectant les couleurs officielles pour chacun des jeux.

Désignation	AB SERVICES - 04.04.23			AXIMUM - 15.05.23		
	Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant
Installation et Repliement du chantier				1	145,00 €	145,00 €
Implantation et Prémарquage manuel				1	190,00 €	190,00 €
Terrain Basket en 0.05 Rouge 28*15 ml				1	795,00 €	795,00 €
Terrain Volley en 0.05 Bleu 9*18 ml				1	585,00 €	585,00 €
Terrain Tennis en 0.05 Blanc 24*11 ml				1	645,00 €	645,00 €
Terrain Badminton en 0.05 Noir 6.10*13.40 ml				4	375,00 €	1 500,00 €
Mini Terrain de Hand en 0.05 Jaune 25*15 ml				1	485,00 €	485,00 €
Terrain Basket en Rouge	1	410,00 €	410,00 €			
Terrain Hand Ball en Bleu	1	400,00 €	400,00 €			
Terrain Volley en Jaune	1	490,00 €	490,00 €			
Terrain Badminton en Vert	4	325,00 €	1 300,00 €			
Déplacement si Cde < 1 300 € H.T.		250,00 €				
TOTAL			2 600,00 €			4 345,00 €
			1 700,00 €			2 320,00 €

17.04.2023 : Accord du Conseil pour 2 Jeux :

Vu avec Amélie SOULARD, Responsable Association Multi Sports : Handball & Badminton

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la signature de devis AB Services.

3/ Le rapport d'activités et le rapport financier de Bocage Pays Branché a été transmis à tout le conseil.

4/ Les 150 ans des pompiers d'Argentonnay seront fêtés le 9 septembre 2023.

5/ L'éclairage public sera coupé à partir du 1er juin et jusqu'au 30 septembre.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD



